



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Le Tampon - Saint-Joseph - Saint Philippe

Envoyé en préfecture le 27/06/2014
Reçu en préfecture le 27/06/2014
Affiché le 27/06/2014
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 04 JUIN 2014**

AFFAIRE N°29

Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant au sein du Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.)

L'an deux mille quatorze, le mercredi quatre du mois de juin à quinze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

Nombre de conseillers en
exercice : **51**

Présents : **44**
Absents représentés : **04**
Absent : **03**

Affiché le
Au Siège de la CASUD et
dans les communes membres

ETAIENT PRESENTS

GROSSET-PARIS Isabelle	GUEZELLO Alin	GAUVIN Solène
PAYET Stéphane	PAYET Priscilla	ROUSSETY François
PAYET Gilles	RIVIERE François	DIJOUX RIVIERE Mimose
LEBRETON Patrick	MALET Harry	GASTRIN Albert
BAUSSILON Inelda	RIVIERE Olivier	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle
MUSSARD Harry	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose-Andrée		RIVIERE Marie France
VIENNE Axel	ROBERT Pierre	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	THIEN AH KOON André	SELLIER Jessica
LANDRY Christian		PAYET Paulet
VIENNE Raymonde	HOARAU Jacquet	HOARAU Emmanuelle
YEBO Henri-Claude	MONDON Laurence	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	CLAIN José	PICARD Sabrina
HUET Henri-Claude	TURPIN Catherine	FONTAINE Colette
MOREL Harry Claude		VLODY Jean Jacques
LEBON Marie-Jo	MAUNIER Daniel	

ABSENTS :

Monsieur Martial DAMOUR, Madame Marie-Anne GRAND, Madame
Jacqueline FRUTEAU BOYER

Envoyé en préfecture le 27/06/2014

Reçu en préfecture le 27/06/2014

Affiché le



REPRESENTES -PROCURATION

Monsieur Bachil VALY, Madame Gilberte GERARD,
Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Monique BENARD DESLAIS,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Le Tampon - Saint-Joseph – Saint-Philippe

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 04 juin 2014 à 15h00

AFFAIRE N°29

Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.)

Note de synthèse

Le Président rappelle que la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 confère à la prévention de la délinquance le statut de la politique publique.

Le C.I.S.P.D. est un cadre réglementaire visant à agir sur la prévention de la délinquance et la sécurité en :

- constituant une instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés,
- favorisant l'échange d'informations entre les responsables des institutions et les organismes publics et privés concernant les attentes de la population,
- dressant le constat des actions de prévention existantes et définit des actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution,
- encourageant les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes,
- mobilisant les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération,
- mobilisant des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive,
- définissant des objectifs communs pour la prévention de la sécurité et de la tranquillité publique.

L'enjeu du C.I.S.P.D. est d'établir une réelle coordination entre les services de l'État, les élus des communes, les associations et les partenaires présents sur le terrain.

Présidé par le Président de la CASud ou son représentant, le C.I.S.P.D. comprend 3 collèges :

- le premier collège, composé des maires de chaque commune membre de la CASud ou de leurs représentants, du Président de la CASud ou son représentant,

- le deuxième collège, composé d'un représentant désignés par le Préfet : Gendarmerie, Police Nationale, Police Municipale, Éducation Nationale, Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales ; du Procureur de la République ou de son représentant ; du Sous-Préfet ou de son représentant,
- le troisième collège, composé de responsables associatifs, éducateurs, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, etc.

Le Conseil Communautaire du 05 octobre 2011 (affaire n°22) a défini l'intérêt communautaire du C.I.S.P.D. dans les thématiques relatives :

- aux transports en commun et leurs infrastructures
- aux établissements scolaires
- aux enceintes sportives
- à la collecte et aux échanges de données du territoire avec les communes membres et les partenaires

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **De désigner un représentant de la CASud et son suppléant au sein du C.I.S.P.D.**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

Décide :

- **De désigner en tant que titulaire Monsieur Daniel MAUNIER et suppléant Monsieur Christian LANDRY au sein du C.I.S.P.D.**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Abstentions : 05

Pour : 44

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 3ème Vice-Président de la CASud



Olivier RIVIERE

